

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1674)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD127

présenté par
M. Arnaud Leroy, rapporteur

ARTICLE 34

Compléter la première phrase de l'alinéa 3 par les mots :

« présente à bord ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.